

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Bernard MOREL - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Vincent BURRONI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AGER 002-721/13/BC

■ Approbation de conventions dans le cadre de l'appel à projets « Mise en place de projets novateurs de sensibilisation du public à la prévention des déchets »

DGS 13/10802/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Depuis 2010 Marseille Provence Métropole est engagée dans une démarche de réduction de la production de déchets sur son territoire.

Un Programme Local de Prévention des déchets a été signé avec l'ADEME fin 2011 avec un objectif de diminution de 7 % des quantités d'ordures ménagères et assimilés (OMA) produit sur Marseille Provence Métropole en cinq ans. Cet objectif représente une diminution d'environ 34 000 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) d'ici fin 2016 par rapport aux ratios de 2009. La démarche initiée, et l'évolution des tonnages, ne pourra aboutir que par une prise de conscience collective et une mobilisation de tous les acteurs du territoire sur cet objectif. Pour cela, Marseille Provence Métropole a lancé un appel à projets, à destination des associations ayant pour objet la mise en place de projets novateurs de sensibilisation du public à la prévention des déchets. Ces actions permettront aux différents publics du territoire de Marseille Provence Métropole de passer des paroles aux actes sur le thème de la prévention des déchets.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Il est donc proposé au Bureau de Communauté d'approuver les conventions de partenariat avec les associations retenues dans le cadre de l'appel à projets. Le principe de l'attribution aux associations retenues de subventions avec une enveloppe globale de 50 000 euros est soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AGER 038-203/11/CC du 28 mars 2011 approuvant l'accord cadre de partenariat avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets ;
- La délibération AGER 006-825/12/CC du 14 décembre 2012 de présentation d'un rapport de synthèse du programme local de prévention des déchets ;
- La délibération AGER 001-049/13/BC du 22 mars 2013 d'approbation de la procédure de l'appel à projets « Mise en place de projets novateurs de sensibilisation du public à la prévention des déchets » dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage dans une démarche de réduction des déchets à la source suite au rapport de la Commission « Réduction des déchets à la source – Tri sélectif » de 2010 ;
- Que les projets que se proposent d'organiser les associations retenues dans le cadre de l'appel à projets participent de cette politique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les conventions de partenariat ci-annexées conclues avec les associations retenues dans le cadre de l'appel à projets « Mise en place de projets novateurs de sensibilisation du public à la prévention des déchets ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions ainsi que tous documents nécessaires à leur application.

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013